

COMPTE RENDU GROUPE EXPRESSION LIBRE

Ales 06.12.2023

Lieu : CABA Ales , grande salle de réunion

Durée : 14h à 16h15

Usagers en protection : 18 majeurs et deux accompagnants

L'introduction et la présentation de l'après-midi ont lieu autour de la grande table où nous partageons thé, café, jus de fruits, et friandises.

Il s'agit de la deuxième rencontre de ce type sur ce secteur, et nous remercions les participants de l'intérêt porté à cet espace d'échange.

Nous remercions le CABA de nous accueillir aujourd'hui dans leur salle de réunion.

Cet espace vise à donner la parole aux usagers de l'ATG, de manière à optimiser notre intervention auprès d'eux, tenant compte de leurs avis, souhaits, et remarques, mais toujours dans le cadre légal qui est le nôtre. L'objectif à terme est de créer un véritable CVS.

Nous rappelons que ce lieu respecte la confidentialité des situations personnelles qui ne seront pas évoquées : nous resterons dans des généralités de « fonctionnement ».

1^{er} Thème : la communication avec l'ATG:

Les personnes présentes sont très satisfaites de la communication des numéros de portables pro et mails des délégués : la relation est plus fluide, les demandes traitées plus rapidement ce qui n'était pas le cas dans l'organisation antérieure (numéro unique standard : saturation de la ligne, de la boîte vocale, multiples tentatives d'appels avant d'avoir quelqu'un en ligne).

Nous profitons de l'échange pour rappeler que le SMS est également une possibilité, ce qui n'est pas encore réellement acquis.

L'arrêt de la permanence du centre-ville est très problématique pour les majeurs. Cet espace manque. Beaucoup espère une reprise rapide. Le lieu idéal reste le centre-ville et pour certains deux fois par semaine.

La plupart des majeurs présents sont satisfaits des visites à domicile. Si pour certains les fréquences sont satisfaisantes, d'autres préféreraient des visites plus rapprochées, une fois par mois. Nous abordons la nécessité d'ajuster les fréquences des visites en fonction des situations et des nécessités et besoin de chacun qui sont différents.

Certains majeurs ne reçoivent pas systématiquement leur carte de mutuelle ou avec du retard.

2^{ème} thème : la relation avec les banques et/ou administrations (Anais) :

Majoritairement les retraits avec les cartes bancaires ne posent pas ou peu de difficulté. On note une meilleure relation avec le CMUT d'Ales

La carte de paiement est demandée par de plus en plus de majeurs car cela aide dans le quotidien. D'autres préfèrent ne bénéficier que d'une carte de retrait qui est plus facile à gérer.

Nombreux sont ceux qui souhaiterait plus de confidentialité quand ils s'adressent à certains services et ne pas indiquer qu'ils bénéficient d'une mesure. Nous rappelons les obligations des mesures de protection qui nous obligent à signaler notre nomination à de nombreux tiers. (CPAM, CAF Bailleur...)

Du coup il semble difficile pour les majeurs de faire des démarches directement avec certains de ces organismes (edf, eau, CPAM ou bailleur par exemple) car on leur demande toujours de voir avec le mandataire. Nous profitons pour informer que nous participons à un groupe de travail avec RESEDA et les autres associations tutélaires visant à produire un document expliquant l'ensemble des démarches qui peuvent être entreprises seules par les majeurs en curatelle. Nous rappelons que lorsque des refus sont apportés, nous pouvons reprendre avec les tiers concernés pour rappeler la légitimité des démarches. Même si c'est difficile nous encourageons chacun à insister auprès de ces organismes car la mesure de protection ne doit pas être un frein dans la relation directe aux organismes droits communs.

Certains majeurs témoignent encore de difficulté lors d'hospitalisations ou de soins. La encore il peut arriver que certains hôpitaux ou cliniques demandent des autorisations au mandataire alors que les majeurs peuvent les donner et ne veulent pas spécialement que nous soyons informés de leur démarche de soin. Nous rappelons qu'en aucune façon, les médecins n'ont à nous demander une autorisation ou à nous informer si la personne bénéficiant d'une mesure de protection peut donner son consentement et ne le souhaite pas.

Certains ne reçoivent pas toujours leur relevé de compte à domicile. Certaines banques ne pratiquent pas l'envoi du double relevé. Nous les remettons alors lors des visites ou les adressons par courrier.

3^{ème} thème : Quelle est votre vision de nos missions ? Quelle différence faites-vous entre tutelle et curatelle ?:

La discussion s'engage dans l'assistance. Il est parfois difficile de saisir les particularités ou les différences entre les mesures.

La gestion de l'argent, même si c'est parfois contraignant ou « énervant » est globalement vu comme très positive car elle permet d'avoir de l'argent régulièrement ou de faire des projets.

La réalisation des tâches administratives est très appréciée et vue comme une des obligations de la mesure. La encore, il est nécessaire de discuter de cela en fonction du degré de mesure et des capacités de chacun.

La curatelle aménagée est beaucoup questionnée demandant des précisions sur cette mesure qui peut la aussi être très différentes selon les décisions des magistrats.

4^{ème} thème Quel sens donner vous au mot autonomie en citant des exemples concrets ?:

Le DIPM est présenté. Son obligation est rappelée. Certains n'avaient pas connaissance ou ne se rappelait pas ce document.

La notice d'information et le règlement intérieur sont aussi présentés rapidement. Nous insistons sur la charte des libertés de la personne protégé.

Les avis sont partagés sur la notion d'autonomie. Certains pensent que la mesure l'enlève alors que d'autres au contraire trouvent que le fait de ne pas avoir d'ennui d'argent ou de taches administratives leur permet d'être mieux au quotidien et donc plus autonomes.

Divers

Certains majeurs s plaignent des changements de mandataires fréquents.

Une question concerne le financement des mesures et la participation des majeurs.

Conclusion, recueil de l'avis général, et propositions de part et d'autre :

Nous remercions encore les participants de leur présence, remarques, et anecdotes.

Ils sont unanimes : cet espace est très intéressant, car il ouvre un nouveau mode de relation avec l'ATG. Ils souhaitent réitérer l'année prochaine !

Notre proposition : au cours des mois prochains, les personnes peuvent réfléchir à des thèmes qu'ils souhaiteraient voir aborder lors du prochain groupe d'expression (logement, soins, accès à la culture et aux loisirs...) et en faire part au délégué qui les suit.

Certains majeurs donnent leur nom pour une éventuelle participation à un CVS si la création de cette instance peut voir le jour.

Quelques photos :



